



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Gironde  
Service des procédures  
environnementales*

**Récépissé n° 202000168  
de changement d'exploitant  
d'installations classées**

**La Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine,  
Préfète de la Gironde**

VU le Code de l'Environnement, son titre 1<sup>er</sup> du livre V et notamment son article R 512-68,

**DONNE RECEPISSE A**

Monsieur le Président

**Société CORDIER EXCEL**

**1 rue de La Seiglière**

**33800 BORDEAUX**

de sa déclaration en date du 7 février 2020 portant changement d'exploitant d'un établissement de préparation et de conditionnement de vins d'une capacité de 100 000 hl/an implanté :

21 rue du Port  
33240 CUBZAC-LES-PONTS

relevant de la nomenclature des installations classées, au titre de la rubrique indiquée ci-dessous :  
**2251**

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter 14445 du 26 mai 2009, de l'arrêté préfectoral complémentaire 14445 du 27 juin 2012 encadrant l'exploitation du site restent applicables au nouvel exploitant en lieu et place de :

**Monsieur le Président**  
**PERNOD**  
**51 Chemin des Mèches**  
**94015 CRETEIL CEDEX**

Conformément, à l'article R. 181-46 du code de l'environnement, le représentant de la société CORDIER EXCEL devra porter à la connaissance de madame la Préfète toute modification apportée à cette installation préalablement à sa réalisation.

BORDEAUX, le 25 février 2020

Pour le Directeur Départemental des  
Territoires et de la Mer,  
Pour la Chef du Service des Procédures Environnementales  
L'adjoint au chef de l'unité prévention des pollutions et des nuisances

Pierre ROUSTIT

